

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHAMBLY TENUE LE 29 MARS 2021 À 18 H 15 VIA CONFÉRENCE AUDIOVISUELLE

SONT PRÉSENTS :

Mme Alexandra LABBÉ, mairesse
M. Carl TALBOT, conseiller du district no 1 -
Mme Marie Lise DESROSIERS, conseillère du district no 3 -
M. Richard TETREAULT, conseiller du district no 4 -
M. Serge GÉLINAS, conseiller du district no 5 -
M. Luc RICARD, conseiller du district no 6 -
Mme Julie DAIGNEAULT, conseillère du district no 8 -

Formant le quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François AUCLAIR, directeur général
Mme Nancy POIRIER, greffière

ÉTAIENT ABSENTS

M. Mario LAMBERT, conseiller du district no 2 -
M. Jean ROY, conseiller du district no 7 -

RÉSOLUTION 2021-03-138 1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Ricard

APPUYÉ par M. Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-03-139 2.1 Entente concernant la subvention pour le projet de la 2e étape de la Maison Simone-Monet-Chartrand

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec confirme l'octroi d'une subvention de 270 464 \$ au bénéfice de la 2e étape du projet d'habitation de la Maison Simone-Monet-Chartrand;

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par Mme Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly, l'entente concernant la subvention à la Ville de Chambly pour le financement du projet d'habitation-logements de 2e étape de la Maison Simone-Monet-Chartrand ainsi que tout document devant intervenir à cet effet, en y stipulant toute clause jugée nécessaire dans l'intérêt de la Ville et non incompatible avec la présente.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS – AUCUNE QUESTION REÇUE

RÉSOLUTION 2021-03-140 3.1 Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Gélinas

APPUYÉ par M. Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 18 h 18.

ADOPTÉE.

La mairesse,

La greffière,

ALEXANDRA LABBÉ

NANCY POIRIER